



LIGUE IVOIRIENNE DES DROITS DE L'HOMME

COMMUNICATION

Devant la 49^e session ordinaire
de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples
Banjul (GAMBIE)
28 avril au 12 mai 2011

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les commissaires,
Cher(e)s participant(e)s,
Mesdames et Messieurs, tout protocole respecté

La Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme (LIDHO) est honorée de prendre la parole ce jour pour exposer la situation des Droits de l'Homme en Côte d'Ivoire et appeler à la solidarité de tous pour qu'ils soient davantage respectés, protégés non seulement par les pouvoirs publics, mais aussi par les populations.

Madame la Présidente,

Comme chacun le sait, la Côte d'Ivoire sort progressivement d'une crise militaro-politique dont les différentes manifestations furent caractérisées chronologiquement par trois grandes étapes :

- d'abord, une belligérance militaire en raison du coup d'Etat manqué de septembre 2002 et de la partition du pays en deux ;
- ensuite, des confrontations politiques dont le point culminant fut l'organisation de l'élection présidentielle les 30 octobre et 28 novembre 2010, soldée par la victoire de M. Alassane Ouattara, selon les résultats de la Commission Electorale Indépendante (CEI) et certifiés par l'Organisation des Nations Unies (ONU);
- enfin, par la contestation de la victoire de M. Alassane Ouattara par le président sortant Laurent Gbagbo, proclamé vainqueur par le juge constitutionnel, ouvrant ainsi la voie à une crise postélectorale qui a fini par prendre la forme d'affrontements armés très meurtriers, et dont l'issue tourna en faveur du Président élu par l'arrestation de M. Laurent Gbagbo et plusieurs de ses proches le 11 avril 2011.

Au cours de ces différentes phases de la crise en Côte d'Ivoire, plusieurs et diverses violations des Droits de l'Homme dont les auteurs se trouveraient chez toutes les parties au conflit ont été documentées par la Division des Droits de l'Homme de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire et la Fédération Internationale des ligues de Droits de l'Homme, avec le concours de la LIDHO et du Mouvement Ivoirien des Droits Humains (MIDH).

Madame la Présidente,

Face à l'ampleur des dommages causés et des frustrations enregistrées par ces violations massives et graves des Droits de l'Homme, la Communauté Internationale, conformément à la Résolution 1975 du CS/ONU, a décidé de l'envoi d'une mission internationale d'enquête,

dont fort opportunément fait partie Madame la Présidente de la Commission, Me Reine ALAPINI-GANSOU.

De son côté, le nouveau Président de la République, le Dr Alassane Dramane Ouattara a promis, dans un discours à la Nation, tout faire pour que la lumière éclate sur toutes les violations de Droits de l'Homme en Côte d'Ivoire. Il a par ailleurs rassuré qu'il n'y aura pas de prime à l'impunité sous sa mandature.

Tout en saluant l'engagement de la Communauté internationale et les propos rassurants du Président Alassane Ouattara qui connaissent un début d'application par l'ouverture d'une enquête judiciaire contre Laurent Gbagbo et plusieurs de ses proches, la LIDHO appelle cependant à la vigilance. La justice nationale devra en effet faire preuve d'indépendance, d'impartialité et d'équité dans les poursuites des auteurs de violations graves des droits de l'Homme perpétrées par toutes les parties. Car sans justice, il ne saurait y avoir de réconciliation véritable et donc de paix en Côte d'Ivoire.

Madame la Présidente,

Pour que justice soit effectivement rendue aux victimes ivoiriennes, la LIDHO appelle la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des peuples à encourager les nouvelles autorités :

- à prendre en compte toutes les violations des Droits de l'Homme, y compris celles perpétrées par ses propres soutiens afin de sanctionner véritablement les violateurs;
- à faciliter la tâche aux membres de la mission internationale d'enquête pour laquelle la LIDHO et le MIDH se tiennent d'ores et déjà disponibles et disposés ;
- à assurer à tous les prévenus un procès juste, transparent et équitable ;
- à assurer le respect des Droits de l'Homme pour tous les citoyens incluant les partisans de l'ancien président Laurent Gbagbo ;
- à promouvoir les Droits de l'Homme et la protection effective des Défenseurs ;
- à prendre des mesures de réparation des dommages subis par toutes les victimes de violations de Droits de l'Homme.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les commissaires, voici présentées les propositions et les attentes de la LIDHO

Je vous remercie !

**Pour la LIDHO
Le Président**

Dr André Banhouman KAMATE